



**SAINT HILAIRE DU MAINE**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27.02.2025**

Date de convocation : 20 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 14    Présents : 10    Absents : 4    Votants : 14  
L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame COTTEREAU-RAGARU Sandrine, la Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M BOUILLET Florian, M CHAUVIN Jérémie, Mme COTTEREAU-RAGARU Sandrine, Mme DURAND Isabelle, M LELIEVRE Stéphane, M LOISEAU Jonathan, Mme MOTIN Manon, M MOTTIER Denis, Mme PAPOUIN Sophie, MME POMMELET Sandrine.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M MENARD Damien, M TRIHAN Samuel MME SAMSON Laurence, M SINOPE Nicolas

**VOTES PAR PROCURATION :** M MENARD Damien donne pouvoir à M BOUILLET Florian  
M TRIHAN Samuel donne pouvoir à MME Sandrine COTTEREAU-RAGARU  
MME SAMSON Laurence donne pouvoir à MME POMMELET Sandrine  
M SINOPE Nicolas donne pouvoir à M MOTTIER Denis  
Madame MOTIN Manon est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Le PV du Conseil Municipal du 30 janvier est approuvé à l'unanimité**

N° DE DELIBERATION	OBJET	VOTE
2025-004	Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget 2025.	UNANIMITÉ
2025-005	Admission en non-valeur	UNANIMITÉ
2025-006	Contrat d'utilisation de la salle des Fêtes	UNANIMITÉ
2025-007	Rythme scolaire : dérogation à la semaine de 4 jours ½ pour conserver la semaine de 4 jours	UNANIMITÉ
2025-008	Encadrement des ATSEM pendant les voyages scolaires	UNANIMITÉ POUR les 3 premiers points 13 POUR et 1 ABSENTE pour le dernier point
2025-009	Devis sécurisation	9 POUR, 2 ABSTENSIONS, 3 CONTRE
	Sollicitation de l'aide du département au titre de l'amende de police	UNANIMITÉ
	<b>Questions diverses :</b>	
	Apostille Etat d'avancement des travaux autour de l'église Distribution des flyers de l'accueil périscolaire + école Dossier sécurité, liste de contacts : suite à donner RDV avec Yannick ARCANGER et Boris GARANGER Dates des prochaines réunions	DISCUSSIONS

**Délibération n° DCM 2025-04**

**Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ**

**2025-004 : Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget 2025.**

Madame la Maire indique que préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissements imprévues et urgentes, Madame la maire propose au Conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de crédits inscrits au budget 2024.

**L'ouverture de crédits demandée est la suivante :**

COMMUNE		
IMPUTATION		
2188	Autres	5 000.00 €
2151	Réseaux et voirie	4 000.00 €
2132	Bâtiments privés	13 000.00 €
2131 2158	Bâtiment public Autres installations, matériel et outillage techniques	17 000.00 €
2132	Bâtiments privés	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	350.00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	700 €
<b>TOTAL</b>		<b>40 500 €</b>

Le conseil municipal :

**Autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées.**

Les crédits ainsi ouverts seront repris au BP 2025

**Délibération n° DCM 2025-05**

**Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ**

**2025-005 : Admission en non-valeur**

Le trésorier nous demande d'admettre en non-valeur la somme de 6.40 € concernant des créances de 2022. Cette créance concerne un particulier sur une facture de garderie.

Le conseil municipal :

**Accepte d'admettre en non-valeur la somme de 6.40 € au budget communal.**

**Inscrire la perte au débit du compte 6541 « créance admission en non-valeur » pour la somme de 6.40 €**

**Autorise Madame la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.**

---

**Délibération n° DCM 2025-06**

**Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ**

**2025-006 : Contrat d'utilisation de la salle des Fêtes**

Madame la Maire rappelle qu'une commission composée de volontaires s'est constituée afin de réviser le contrat de la salle des Fêtes. Celle-ci avait pour objectif de mettre à jour le contrat avec les nouveau tarifs (2025), d'y enlever les renseignements obsolètes et d'y apporter davantage de clarté. Un état des lieux d'entrée et de sortie a également été rédigé et est mis en place en parallèle.

Le conseil municipal :

- ➡ **Validé** le nouveau contrat tel que proposé en annexe.
  - ➡ **Validé** l'état des lieux tel que proposé en annexe.
  - ➡ **Décide** de la mise en place de l'ensemble des documents cités ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.
  - ➡ **Autorise** Madame la Maire ou ses adjoints à signer les documents relatifs à ce dossier.
- 

**2025-007 : Rythme scolaire : dérogation à la semaine de 4 jours ½ pour conserver la semaine de 4 jours**

**Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ**

Dans le prolongement du décret du 27 juin 2017 qui permettaient aux collectivités qui le souhaitaient, de déroger à la semaine de 4 jours et demi, le Conseil Municipal, en concertation avec les instances de l'Education Nationale, avait dans sa séance du 09 janvier 2017, approuvé une organisation du temps scolaire fixant la durée de la semaine à 4 jours à compter de septembre 2018. Cette organisation, arrivant à échéance à la rentrée prochaine, le conseil d'école a fait l'objet d'une nouvelle consultation le 04 février 2025. Avec 11 votes pour et une abstention, ces derniers se sont positionnés pour le maintien de la semaine à 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou non de la semaine à 4 jours.

Le conseil municipal, après en avoir **délibéré** et à **l'unanimité** :

- ➡ **Validé** le maintien de la semaine à 4 jours tel que validé par le Conseil d'école (lundi, mardi jeudi et vendredi)
  - ➡ **Demande** à Madame la Maire de faire état de la décision du Conseil Municipal de maintenir la semaine de 4 jours à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.
  - ➡ **Charge** Madame Maire de faire suivre, en relation avec le corps enseignant, cette décision près des parents d'élèves de l'école Jean-Louis ETIENNE.
-

## 2025-008 : Encadrement des ATSEM pendant les voyages scolaires

**Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ (3 premiers points)**

**13 voix POUR et 1 ABSTENTION (dernier point)**

L'école Jean-Louis ETIENNE organise un voyage au Bois du Tay du 05 au 07 mai pour les TPS-PS-MS et sollicite l'accompagnement par une ATSEM. La Directrice en lien avec Madame MICHEL et Madame CHILOU ont fait les propositions suivantes pour le voyage scolaire

- ↳ Lundi 5 mai : 9h-12h pause 13h-17h pause 17h30-19h pause 19h30-21h
- ↳ Mardi 6 mai : 8h-12h pause 13h-17h pause 17h30-19h pause 19h30-21h
- ↳ Mercredi 7 mai : 8h-12h pause 12h30-16h30

A cette occasion le Conseil municipal décide d'encadrer l'organisation des sorties scolaires avec coucher.

La circulaire du 21 septembre 1999 relatif à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles élémentaires et maternelles publiques indique que, lors de sorties scolaires hors périodes d'enseignement, les enfants sont encadrés par deux adultes au moins dont le maître de la classe.

La participation des ATSEM à l'encadrement des sorties scolaires doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire, de l'autorisation écrite de l'ATSEM et d'un ordre de mission rédigé par l'autorité territoriale.

Ce type de sortie nécessitant une organisation personnelle des agents, de la préparation en amont avec le corps enseignant et se basant sur le volontariat, le Conseil Municipal propose la délibération suivante.

Le conseil municipal décide :

- ↳ **Du paiement** des heures supplémentaires (non majoré et limité à 25h/mois)
- ↳ **D'indemniser** l'agent avec un forfait de 3 heures pour la période du coucher au lever des élèves pour un montant brut de 40 € par nuitée.
- ↳ **De demander** l'établissement d'un planning en collaboration avec les enseignantes permettant à chaque personnel de respecter l'encadrement des enfants mais aussi le temps de travail et de repos de chacun.
- ↳ **Du paiement** d'une prime de service « voyage scolaire avec nuitée » de 135 € brut.

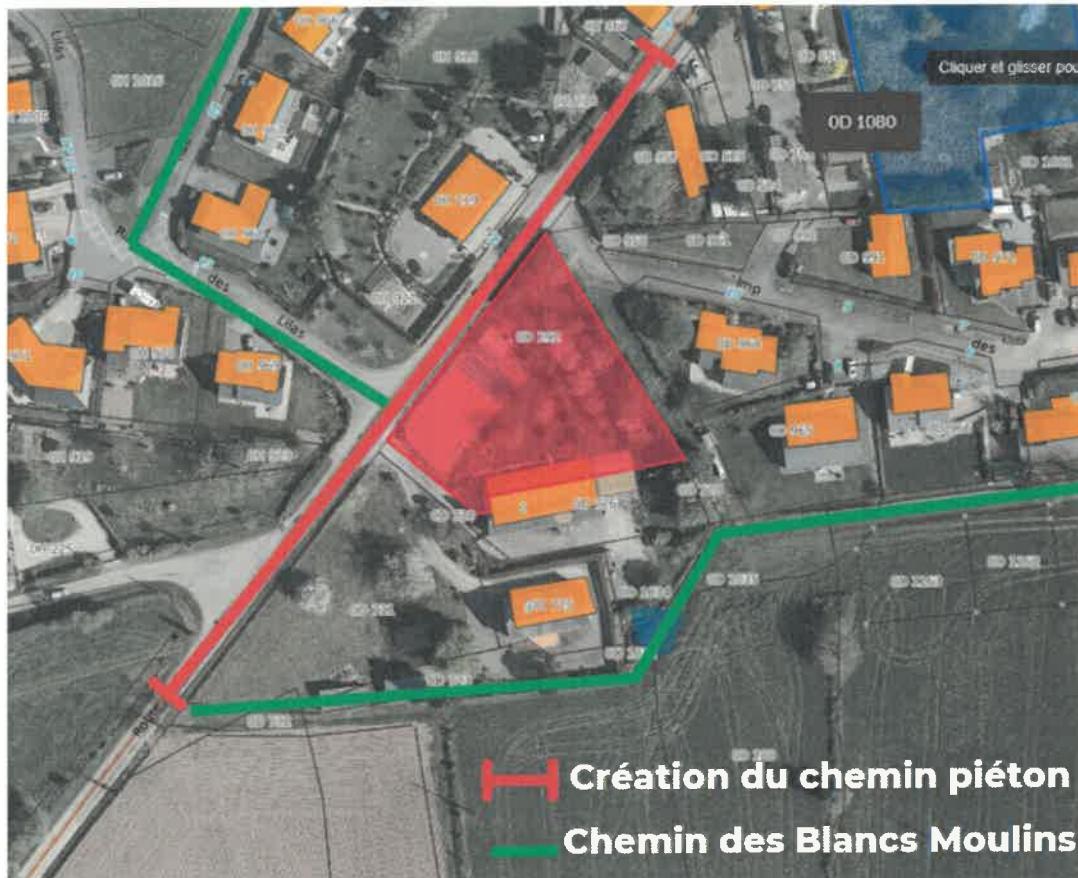
---

## 2025-009 : Devis sécurisation

**Vote du conseil municipal : 9 POUR, 2 ABSENTIONS, 3 CONTRE**

Lors de la réunion publique du 14 novembre 2024 sur la revitalisation du centre bourg, les habitants nous ont signalé la dangerosité pour les piétons qui marchent sur la portion de route du Bourgneuf (et rue du Logis) lorsque 2 véhicules se croisent ou un seul véhicule agricole et un fauteuil roulant.

La commune a souhaité solliciter plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis concernant la création d'un chemin piétonnier rue du Logis puis route du Bourgneuf. Nous n'avons réussi à obtenir que 2 devis de l'entreprise Philippe COULON.



Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
<b>Création chemin piéton environ 150m de long x 1,5m de large avec empierrage et finition sable + bidim</b>					
- curage fossé environ 125m et pose d'un drain routier Ø160 ; fourniture et main d'oeuvre	1,00		1 125,00	1 125,00	20,00
- chemin piéton, pose bidim environ 225m <sup>2</sup> : empierrage environ 15 cm de pierre 0/20 environ 70T + 5 cm de sable 0/4 environ 30T	1,00		2 580,00	2 580,00	20,00
- terrassement, évacuation des excédents, nivelage et compactage	1,00		2 960,00	2 960,00	20,00

Devis gratuit.  
Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur. Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

Taux	Base	Montant
0,00		
20,00	6 665,00	1 333,00
0,00		

Total HT	6 665,00
TVA	1 333,00
Total TTC	7 998,00
Acompte	0,00
Net à payer	7 998,00 €

Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
<b>Création chemin piéton environ 150m de long x 2m de large avec empierrage et finition sable + bidim</b>					
- curage fossé environ 125m et pose d'un drain routier Ø160 : fourniture et main d'oeuvre	1,00		1 125,00	1 125,00	20,00
- chemin piéton, pose bidim environ 300m <sup>2</sup> : empierrage environ 15 cm de pierre 0/20 environ 90T + 5 cm de sable 0/4 environ 40T	1,00		3 441,00	3 441,00	20,00
- terrassement, évacuation des excédents, nivelage et compactage	1,00		3 800,00	3 800,00	20,00
- fourniture et pose de poteau traité Ø10 sur 150m de long en bordure de route hauteur hors sol 70cm : pose tous les 3m avec béton à chaque poteau	1,00		1 900,00	1 900,00	20,00

Devis gratuit.  
Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur. Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

Taux	Base	Montant
0,00		
20,00	10 266,00	2 053,20
0,00		

<b>Total HT</b>	10 266,00
<b>TVA</b>	2 053,20
<b>Total TTC</b>	12 319,20
<b>Acompte</b>	0,00
<b>Net à payer</b>	<b>12 319,20 €</b>

#### Le Conseil Municipal :

- 💡 Valide le devis A de l'entreprise de Philippe COULON 7998 € TTC
- 💡 Autorise Madame la Maire ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 2025-010 : Sollicitation de l'aide du département au titre de l'amende de police

##### **Vote du conseil municipal : UNANIMITÉ**

Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Cette dotation doit être consacrée à l'amélioration de la sécurité routière.

Cette aide est versée à hauteur de 25 % pour une dépense plafonnée à 80 000 € HT avec un seuil minimal à 5000 € HT. Pourront être exclus les opérations ayant déjà bénéficié d'une subvention DETR ligne voirie et les dossiers ayant reçu de l'amende de police l'an dernier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Création du chemin piétonnier	6 665.00 €	Subvention Amende de police (25%)	1 666.25 €
		Autofinancement	5 144.05 €
TOTAL HT	6 665.00 €	TOTAL HT	6 810.30 €
TVA	1 333.00 €	FCTVA (14.85%)	1 187.70 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 998.00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 998.00 €</b>

Autofinancement (reste à payer 4998.75 € +145.30 € de FCTVA)

Le conseil municipal :

- ✿ **Sollicite** ladite subvention auprès du Conseil Départemental.
  - ✿ **Autorise** Madame la Maire ou ses adjoints à réaliser et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- 

### Questions diverses :

#### ✿ Apostille

L'apostille et la légalisation sont des démarches de certification de la signature ou du sceau d'un document (acte de naissance, de mariage, de décès...) délivré par une autorité publique. Cette démarche, non exigée en France, est cependant obligatoire lorsque les documents doivent être présentés à l'étranger.

Chaque commune doit transmettre au plus tard le 15 mars 2025, le nom, le numéro INSEE et l'adresse postal de la commune, ainsi que les prénom et nom du ou des référents désignés avec leur adresse électronique officielle à l'adresse apostille.mairie@notaires.fr ou sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/JvaRPh43rH>. La commune désignant plusieurs référent devra saisir plusieurs fois les informations dans le formulaire.

Les élus proposent de nommer les agents administratifs afin de faciliter les démarches et de conserver également Madame la Maire et les adjoints comme référents.

#### ✿ Etat d'avancement des travaux autour de l'église

Vendredi 28 février : retrait de la terre au parterre de l'église  
 Mercredi 05 mars : Mise en place de la toile de paillage et des végétaux  
 Lundi 10 mars : Plantation

#### ✿ Planning travaux rue des Landes et ancienne chaufferie

Nous sommes dans l'attente du planning de M MORIN, l'architecte

#### ✿ Distribution des flyers pour promouvoir l'accueil périscolaire + l'école

Un point va être fait dès le vendredi 28 février avec Elise pour les dernières corrections à apporter au flyer. Il pourra ensuite être imprimé afin d'être distribué aux familles avant les portes ouvertes de l'école le 22 mars prochain.

#### ✿ Dossier sécurité, liste de contact : suite à donner

Jérémy CHAUVIN à envoyé un mail à la mairie avec la liste de contacts, rechercher ceux manquants.

Mettre ce point à l'ordre du jour à la réunion Maire-Adjoints du 04/03.

Préparer un courrier à l'attention des agriculteurs du listings afin de leurs demander leurs bienveillance et intervention en cas d'intempéries (déneigement sur leu chemin...)

💡 **RDV avec Yannick ARCANGER et Boris GARANGER**

Rendez-vous à fixer afin d'échanger sur la porte de l'église de la Templerie + le changement de vitraux

💡 **Prochaines réunions :**

- 💡 Sécurité : Vendredi 28/02 – 11h à la Gendarmerie
- 💡 Commission finances : Lundi 03/03 - 20h30
- 💡 Maire-adjoint : Mardi 04/03 - 20h30
- 💡 Commission vie locale : Mercredi 05/03 - 20h30
- 💡 Réunion publique RD31 : Jeudi 06/03 - 18H30 à la Salle des Fêtes
- 💡 Commission Environnement : Lundi 10/03 - 10h00
- 💡 Chouette soirée- CPIE : Mercredi 12/03 - 20H à la Salle du conseil
- 💡 Commission jeunesse : Mardi 18/03 - la CCE
- 💡 Visite du Groupement de gendarmerie de la Mayenne ainsi que du Centre opérationnel du SDIS : Mardi 25/03
- 💡 Conseil Municipal : Jeudi 27/03 - 20h30
- 💡 Rencontre TEM : Vendredi 25/04 - de 9h00 à 14h00
- 💡 Fin de la réunion à 23h15

Fait et délibéré à Saint Hilaire du Maine,

Le 28 Février 2025

La Secrétaire de séance,  
MOTIN Manon



La Maire,  
Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

